

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 26 septembre 2023

<b>Délibération</b>
<b>N° 23.113.2</b>
<b>En exercice ... 37</b>
<b>Présents ..... 26</b>
<b>Votants ..... 32</b>
<b>Pour ..... 32</b>
<b>Contre ..... 0</b>
<b>Abstention .... 0</b>

<b>PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>
<b>AVENANTS AUX CONTRATS BOURG-CENTRE CONCLUS AVEC LA RÉGION OCCITANIE ET LES COMMUNES DE CAZOULS-LÈS-BÉZIERS, COLOMBIERS, LESPIGNAN, MARAUSSAN, MAUREILHAN, NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE ET VENDRES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</b>

Date de la convocation : 20/09/2023

L'an deux mille vingt-trois  
**Et le 26 septembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**26 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Rebecka GOURDIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Christian SEGUY (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Mireille TORTES.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 26 septembre 2023**

---

**Avenants aux contrats Bourg-Centre conclus avec la Région Occitanie et les communes de Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Nissan-Lez-Ensérune et Vendres – Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 19.140.2 du Conseil communautaire du 3 juillet 2019 approuvant le soutien aux démarches communales dans le cadre du dispositif de Contrats Bourg-Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée ;

**Vu** la délibération n° 23.084.2 du Conseil communautaire du 23 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028, entre La Domitienne, la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée ;

**Considérant** que, de par son rôle de chef de file en matière d'aménagement, et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment sur l'attractivité et le développement des bourgs centres ;

**Considérant** qu'elle a mis en place, pour ce faire, un dispositif « Bourg Centre » dont l'objectif est d'accompagner, y compris financièrement, les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de celles-ci vis-à-vis de leur bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- le développement de l'économie et de l'emploi,
- la qualification du cadre de vie, des espaces publics et de l'habitat,
- la valorisation des spécificités locales, patrimoine, culture,
- l'environnement et l'énergie ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne, qui porte une politique communautaire d'attractivité et de revitalisation des bourgs centres des communes de son territoire, a souhaité soutenir cette démarche ;

**Considérant** que le Contrat Territorial Occitanie organise le partenariat entre la Communauté de communes La Domitienne, la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et La Région Occitanie, au regard de la politique territoriale régionale 2022-2028 et du Pacte Vert Occitanie ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de mettre en cohérence les contrats Bourg-Centre avec le Contrat Territorial Occitanie ;

**Considérant** que sept communes membres de La Domitienne, Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Nissan-Lez-Ensérune et Vendres, ont conclu un contrat Bourg-Centre avec La Domitienne et la Région Occitanie ;

**Considérant** que la Région Occitanie propose de mettre à jour ces contrats en cours et de prolonger leur durée de validité jusqu'au 31 décembre 2028 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser ces modifications par un avenant ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1<sup>er</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** les projets d'avenants aux contrats Bourg-Centre conclus avec les communes de Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Nissan-Lez-Ensérune et Vendres et la Région Occitanie, ci-dessus exposés.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les avenants à intervenir.

**III. PRÉCISE** que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le 05 OCT. 2023

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 05 OCT. 2023

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230926-DELIB\_23\_11

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230926-DELIB\_23\_11